

Contraceptifs hormonaux

Une pétition demande le remboursement des traitements.

Page 12

Or suisse

Les taxes américaines menacent le secteur.

Page 13

Festival de Locarno

Giona A. Nazzaro, le directeur artistique, se livre sur l'édition à venir.

Page 19



Keystone/Emilio Lanza

Actualités

Divorce, garde, pension: Berne se prépare à la révolution

Droit de la famille Le Conseil fédéral ouvre un vaste chantier, dont le but est de mettre de l'ordre dans l'arsenal juridique pour mieux intégrer les besoins de l'enfant.

Florent Quiquerez Berne

«Se séparer d'une personne avec qui on a eu des enfants est l'un des moments de vie les plus compliqués qui soient. Les procédures qui s'ensuivent devraient être menées de manière à éviter toute escalade. Or, ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il est urgent et nécessaire de mieux adapter la pratique.» Ce constat est posé par Christian Dandrès (PS/GE). Il est à l'origine de l'un des postulats ayant déclenché la rédaction d'un large rapport sur la question.

Publié avant l'été, ce dernier ne restera pas lettre morte, puisque le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir le chantier du droit de la famille. De quoi bouleverser la manière dont sont traitées les séparations. Avec pour objectif de cette nouvelle orientation: les besoins de l'enfant.

Le projet que doivent élaborer les services de Beat Jans, ministre de la Justice et de la Police, est attendu pour fin 2026. Les cantons et les professionnels seront associés aux travaux préparatoires avant qu'il ne parte en consultation. Mais les grandes orientations sont d'ores et déjà connues. Elles visent à corriger les faiblesses du système actuel, mises en lumière dans le rapport.

Les grandes lignes de la réforme du droit de la famille

Dans ce document de près de 100 pages, on constate à quel point la pratique – qui diffère selon qu'il s'agit de couples mariés ou en concubinage – est en décalage avec les nouvelles structures familiales. En effet, de nombreux enfants naissent hors mariage et d'autres ne vivent pas avec leurs deux parents au quotidien. Pour ne rien arranger, la pratique varie également d'un canton à l'autre.

Actuellement, selon le droit en vigueur, deux entités différentes statuent sur les questions concernant les enfants. L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) pour les concubins et le tribunal civil pour les époux. Cela inclut l'attribution de l'autorité parentale, l'organisation de la garde, la participation à la prise en charge ou encore la contribution d'entretien.

«La compétence différente selon l'état civil des parents n'est pas dans l'intérêt de l'enfant et n'est donc plus d'actualité ni justifiée», écrivent les auteurs du rapport, qui se base sur les résultats d'une enquête menée auprès de spécialistes dans les différents cantons.



Edipress/Herve Montagu

L'association Avenir famille voit dans la réforme un pas dans la bonne direction, mais regrette que l'on ne mette pas plus en avant la médiation.

«Il faut aussi pouvoir compter, si nécessaire, sur le soutien de professionnels extérieurs à la justice.»

Christian Dandrès
Conseiller national (PS/GE),
à l'origine du postulat

Plus loin, ils précisent: «Le manque de coordination entre le tribunal et l'APEA entraîne également des redondances. De plus, les pratiques et les méthodes de travail de ces autorités sont différentes.» Le rapport conclut que «le système actuel est donc complexe, coûteux, lent et peu efficace».

«Le Conseil fédéral s'est arrêté à mi-chemin»

Sur la base de ce constat, voici comment Berne entend améliorer la situation. Dans un premier temps, le Conseil fédéral souhaite unifier les compétences. Ensuite, il veut mettre en place des instruments permettant de

trouver une solution à l'amiable, dans le but de renforcer la relation entre les parents et l'enfant.

Pour désamorcer plus rapidement les conflits, il mise sur des procédures judiciaires plus rapides et plus simples. Les juges devront d'abord chercher un accord avec les membres de la famille. S'ils n'y parviennent pas, une procédure – en principe orale – devra permettre de régler les relations familiales et ainsi d'alléger la situation.

Enfin, il veut miser sur l'interdisciplinarité. Celle-ci doit être assurée par l'implication d'experts de différentes disciplines, comme des psychologues ou des travailleurs sociaux.

«Voir que ça bouge enfin sur le droit de la famille est une bonne chose», réagit Christian Dandrès. Et de saluer la suppression de la compétence partagée entre le tribunal civil et l'APEA, l'accélération des processus, et le soutien à des solutions de règlement à l'amiable. En revanche, il estime que le Conseil fédéral est resté à mi-chemin.

Et si la parole du Genevois est importante dans ce dossier, c'est parce qu'il s'exprime au nom d'Avenir famille, une association qui regroupe quinze organisations et institutions, telles

que le Mouvement populaire des familles, Caritas, le Centre social protestant, l'Université de Genève ou la Fondation officielle pour la jeunesse.

La médiation, un atout lors de séparation compliquée

Quels sont les points sur lesquels le gouvernement aurait dû être plus progressiste?

«Il a malheureusement rejeté la pièce maîtresse de notre proposition, à savoir l'instauration d'une instance de conciliation en amont du tribunal», explique Christian Dandrès. «Or, cette dernière – pensée sur le modèle de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers – permettrait de trouver des accords durables, avant que les familles se déchirent au stade du tribunal», ajoute celui qui travaille comme juriste pour l'Asloca. «Il faut aussi pouvoir compter, si nécessaire, sur le soutien de professionnels extérieurs à la justice.»

Pour lui, aucune instance judiciaire ne pourra remplacer un tel dispositif. «À partir du moment où vous vous trouvez devant le juge qui tranchera votre cas, vous ne pouvez plus parler librement, car vous savez que ce que vous direz pour-

ra potentiellement être retenu contre vous.»

L'autre point fort de cette commission de conciliation aurait été de pouvoir inviter, si nécessaire, des personnes autres que les parents, susceptibles de désamorcer les conflits. «Il se peut parfois que la résolution du conflit passe par une solution incluant les grands-parents ou le nouveau conjoint ou la nouvelle partenaire.»

L'autre regret d'Avenir famille est que le Conseil fédéral rejette à la fois la création d'une juridiction familiale spécialisée et la constitution de tribunaux de la famille composés de manière interdisciplinaire dans toute la Suisse. À chaque fois, cela est refusé au motif que cela empièterait sur les compétences des cantons.

«Dans ce cas-là, on voit que le fédéralisme est un frein», réagit Christian Dandrès, qui ne perd pas espoir pour autant. «Il reste un an et demi avant que le projet soit mis en consultation. Et une fois que le message sera prêt, le parlement pourra s'en emparer. Or, je sais d'expérience que, sur ce genre de thématique, les parlementaires sont plus ouverts à des changements que l'administration.»

Des puces pour doper l'innovation robotique et l'IA?

Technologie Un consortium helvétique projette de créer un laboratoire de fabrication près de Zurich.

Des puces «Made in Switzerland» pour les secteurs de la robotique, de l'intelligence artificielle (IA), ou encore des véhicules autonomes: telle est l'ambition de Swiss Chip Alliance, ont rapporté les titres du groupe CH Media mardi 5 août. Ce consortium, composé de l'École polytechnique fédérale de Zurich, Swissmem et de l'Empa, veut construire un laboratoire de fabrication de 4000 mètres carrés, près de Zurich.

Selon ArmaSuisse, ce projet pourrait «contribuer à la sécurité de la Suisse».

Mais pour fabriquer ces petits dispositifs, un environnement très particulier est nécessaire: une salle blanche. La moindre poussière ou impureté qui pourrait entrer en contact avec la puce lors du processus de construction pourrait endommager cette dernière, extrêmement coûteuse à la production.

ArmaSuisse intéressée?

Afin de faire aboutir le projet de laboratoire, «les responsables du projet prévoient des investissements de l'ordre de 100 à 200 millions de francs», explique Ivo Zimmermann, responsable de la communication de Swissmem, sur le site de «Watson». Des discussions concernant ceux-ci seraient «en cours» et impliqueraient des services cantonaux et fédéraux, ainsi que de grandes entreprises industrielles, notamment dans le secteur de la défense. Le but étant d'ouvrir les locaux fin 2028.

Bien qu'ArmaSuisse ait expliqué à CH Media qu'elle n'était «actuellement» pas impliquée dans ce projet, elle aurait déclaré à Bloomberg News que ce dernier pouvait «contribuer à la sécurité de la Suisse».

De telles usines existent déjà chez certains de nos voisins européens, tels que la Finlande ou la Belgique. En Suisse, on trouve des salles blanches à l'EPFL ou encore à la Fachhochschule Ost à Buchs. «Mais les besoins croissants de l'industrie et de la recherche nécessitent des capacités supplémentaires», commentait Swissmem en avril dernier.

Laure Schmidt